

Séance du jeudi 14 décembre 2005

L'an deux mil cinq, le quatorze décembre, à 19 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marc DEBRIGODE.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Absents :

DAHLEM Patrick est nommé secrétaire.

1 - TRAVAUX MAIRIE SALLE DES FETES.

Délibération n° 23/2005 : Réhabilitation et extension de la Mairie de COURCELLES SAPICOURT.

Signature des marchés

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel d'offres ouvert lancé le 27/10/2005, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14/12/2005 à 18h00 a décidé de déclarer infructueux les lots :

- 2 (charpente-bardage extérieur bois)
- 4 (menuiseries extérieures et serrureries)
- 6 (Menuiseries intérieures et extérieures bois)

et de les relancer sous forme d'appel d'offres ouvert sur la base d'un nouveau cahier des charges.

Les lots attribués par les membres de la Commission d'appel avec les montants correspondants (Tranches fermes, Tranches conditionnelles et option) sont les suivants :

Lot n°	Entreprise	TF	TC1	Option	TOTAL
1	MPC	107 951,00 €	4 100,00 €		112 051,00 €
3	SERIP	11 763,26 €			11 763,26 €
5	BRESSAN	17 582,64 €			17 582,64 €
7	SOS DEPANNAGE	37 625,23 €	2 074,08 €	1 535,00 €	41 234,31 €
8	TARDIVEAU	5 318,35 €			5 318,35 €
9	DEBEAUMONT	10 887,54 €	1 050,00 €		11 937,54 €
10	LA GARDE ET MEREGNANI	7 862,10 €			7 862,10 €
TOTAL HTVA		198 990,12 €	7 224,08 €	1 535,00 €	207 749,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les marchés avec chacune des entreprises précisées ci-dessus

Délibération n° 24/2005 Dépôt du permis de construire pour la réhabilitation de la Mairie.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le fait que la délibération l'autorisant à déposer le permis de construire pour les travaux de la Mairie n'a pas été prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer le permis de construire pour la réhabilitation de la mairie.

2 – DELIBERATIONS.

Délibération n° 25/2005 Modifications statutaires de la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et plus particulièrement son article 164,

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 et plus particulièrement son article 18,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Champagne-Vesle n° 25/2005 en date du 12 mai 2005,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Champagne-Vesle n° 62/2005 en date du 30 novembre 2005,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la modification de l'article 4 alinéa 3 relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans les conditions suivantes :

- la construction (aménagement et/ou création nouvelle), les travaux de réparation et d'entretien, tout corps d'état, des bâtiments scolaires,

Délibération n° 26/2005 Cession d'un élément d'actif n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De céder à Mr RONDOT, le terrain B488 acheté pour la somme de 100,84 euros

- d'enregistrer le produit de la vente, soit 1500,00 euros, au compte 775,
- de procéder en conséquence aux ouvertures de crédits suivantes,

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 675 valeurs comptables des immobilisations cédées **100,84 euros**

Compte 676 différences positives sur réalisations transférées en investissement **1399,16 euros**

Recettes

Compte 775 produits des cessions d'immobilisations **1500,00 euros**

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2313 opération 56, **1500,00 euros**

Recettes

Compte 2111, 100,84 euros

Compte 192 différence sur réalisations d'immobilisations 1399,16 euros

3 – QUESTIONS DIVERSES.

***Projet de blason :** Un concours est lancé auprès des jeunes de Courcelles afin de créer le blason de la commune.*